

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE COACHING / MENTORING**

### **ARTICLE 1 - INTRODUCTION**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par Expert Caution SA et sont systématiquement remises au client. Ainsi, chaque passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'Expert Caution SA, prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à respecter les présentes CGV.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute annulation de la prestation doit parvenir par écrit à Expert Caution SA au moins 48 heures avant le début de la première séance. Tout coaching commencé est dû dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si le client ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance de coaching. En cas d'annulation d'une séance par Expert Caution SA, pour quelque motif que ce soit, nous faisons en sorte que le client soit prévenu au plus tôt.

### **ARTICLE 3 - TARIFS**

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de coaching. Le temps passé par Expert Caution SA à la préparation des séances de coaching est inclus dans le tarif. En revanche, il ne comprend pas les éventuels frais de transports et d'hébergement qui seront facturés en sus. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

### **ARTICLE 4 - REGLEMENT**

Le règlement est à effectuer à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement à l'ordre d'Expert Caution SA au plus tard dans un délai de 48 heures avant le début de la première séance. Aucun délai de paiement n'est accordé, et, en cas de retard, Expert Caution SA pourra suspendre toutes les commandes en cours ainsi que les interventions futures

### **ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours de la formation constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'Expert Caution SA. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

### **ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant le coaching, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

### **ARTICLE 7 - REFERENCEMENT**

Le client autorise Expert Caution SA à mettre son nom et son logo dans la liste de référencement. Si le client ne souhaite pas paraître dans la liste de référencement, il devra nous en avvertir par courrier.

### **ARTICLE 8 – DIFFERENTS EVENTUELS**

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Genève sera saisi du litige.